

## Communiqué de presse : COVID-19 : la Ville de Bernay assure le maintien du service public essentiel (point du 24 mars)

**En cohérence avec les orientations gouvernementales, la Ville de Bernay recentre ses activités sur ses missions de services public essentielles depuis le 16 mars 2020.**

**1/ Fermeture de l'accueil physique de l'ensemble des équipements ou services municipaux à l'exception :**

- du Pôle Solidarité et Citoyenneté, uniquement pour l'aide sociale d'urgence, les mardis et jeudis matins de 9h à 12h et sur rendez-vous (téléphone : 02 32 46 63 16 ; [ccas@bernay27.fr](mailto:ccas@bernay27.fr)),
- du service Etat-civil, uniquement pour les inscriptions des naissances et des décès mais sur rendez-vous uniquement (téléphone : 02 32 46 63 18 ; [etat.civil@bernay27.fr](mailto:etat.civil@bernay27.fr)).

**2/ Le maintien de l'ouverture de tous les services de la Ville par voie dématérialisée (accueils téléphoniques, mail, site etc...) aux coordonnées habituelles.**

> **Nouveauté : A compter du 23 mars, l'accueil de l'Hôtel de Ville et le secrétariat du maire seront dorénavant joignables à un numéro unique (le 02 32 46 63 01). Il est rappelé que l'ensemble des services restent accessibles par téléphone ou mail. Les appels au cabinet ou à l'accueil doivent donc être restreints aux urgences ou aux questions générales. Cet accueil téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (sauf le mercredi matin). Compte tenu du contexte, la Ville recommande à la population de privilégier les contacts par mails ou via les interfaces dédiées via le site Internet ([www.bernay27.fr](http://www.bernay27.fr)).**

Par ailleurs, il est rappelé que la gestion des dossiers se fera en fonction des possibilités matérielles et du caractère d'urgence. Dans tous les cas, les déplacements d'agents sont réduits aux situations exceptionnelles (en cas d'urgence ou de sécurité, d'impératif pour la continuité du service public ou de mission obligatoire).

**3/ Le maintien de l'accueil périscolaire et méridien, avec restauration, des enfants des professionnels de santé résidant à Bernay du lundi au vendredi.**

> **Nouveauté : sur décision préfectorale, cet accueil dans les structures bernayennes est désormais ouvert aux familles résidant sur les communes suivantes : Menneval, Serquigny, Saint Aubin le Vertueux, Plasnes, Fontaine l'Abbé, Courbépine, Carsix, Saint Léger de Rôtes, Saint Victor de Chrétienville, Caorches Saint Nicolas**

Dans tous les cas, le Guichet famille (02 27 19 93 09 – [guichet.famille@bernay27.fr](mailto:guichet.famille@bernay27.fr)) reste chargé d'organiser cet accueil et de centraliser les demandes des familles remplissant les conditions pour pouvoir en bénéficier.

**4/ Depuis le 19 mars, la Ville de Bernay en partenariat avec le Comité Départemental de Sauvegarde et de Secourisme de l'Eure a mis en place un service de visite à domicile des publics isolés ou vulnérables :**

- **Visite des personnes âgées et vulnérables connues du CCAS de Bernay pour recenser les besoins.**
- **Visite quotidienne chez les personnes les plus vulnérables (sans téléphone, sans famille, ayant des problèmes de la vie quotidienne) : renouvellement des ordonnances, approvisionnement en courses, etc.**
- **Réalisation d'un bilan de santé primaire : prise de température, tension, bilan secouriste, tous les jours pour les personnes les plus vulnérables, une fois par semaine pour les plus autonomes et à la demande si besoin.**
- **Transmission quotidienne au CCAS d'un bilan de l'activité journalière.**

Pour bénéficier de ce service, l'interlocuteur unique sera Guillaume BOULAYE au 06 63 19 88 62 ou par mail à l'adresse suivante : [guillaume.cdss27@gmail.com](mailto:guillaume.cdss27@gmail.com)

**5/ L'annulation de toutes les manifestations municipales et du marché hebdomadaire jusqu'à nouvel ordre ainsi que la fermeture de tous les parcs publics. La Foire Fleurie, qui devait avoir lieu à Bernay du 28 mars au 5 avril, est également annulée.**

C  
O  
M  
M  
U  
N  
I  
Q  
U  
É  
  
D  
E  
  
P  
R  
E  
S  
S  
E

